



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

265 Impasse des Poulines - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 75 90

Portable : 06 07 99 36 85

Email : cgt2@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes le 27 octobre 2025

A Madame la Présidente du Conseil Départemental du Gard

OBJET : Préavis de grève pour les journées du 3 au 14 novembre 2025

Madame la Présidente,

Voici plusieurs mois que nous vous interpellons sur les sujets ci-après sans aucune réponse de votre part malgré les multiples relances :

- Le respect des décisions prises en instance s'agissant des créations de postes,
- L'ouverture d'une discussion sur les réponses à apporter à une pétition signée par 311 assistant-e-s familial-e-s du département sur 420.

Par ailleurs nous avons pris, comme vous, connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des mesures d'économies que vous proposez de mettre en œuvre afin de limiter l'augmentation des charges de personnel dont notamment :

- La suppression d'une partie des CDD sur emplois non permanents, pour ne maintenir que ceux relevant des protocoles de la DGADS (services des territoires) et de la DEJCS (collèges), pour des situations critiques, ou sur emplois permanents destinés à devenir des CDI,
- La reconduction en 2026 des étudiants en cours d'apprentissage mais sans engagement de nouveaux contrats,
- Une économie de 200 000 € en matière de formation et d'action sociale des agents,
- Une économie de 500 000 € grâce au remboursement des frais de repas au réel.

Ces décisions sont déjà en cours de mise en œuvre puisque des groupes de travail avec les représentants du personnel se sont déjà réunis pour présenter les modifications du règlement de l'action sociale et de celui des frais de déplacement. Ce dernier est d'ailleurs la parfaite illustration de l'aberration que peut constituer une approche strictement comptable de la recherche d'économie. En entravant les agents dans leur travail et en nécessitant des ressources accrues pour mettre en œuvre les contrôles requis par ce nouveau règlement, l'économie recherchée devrait finalement tendre vers zéro. Sans parler du sentiment de contrôle généralisé qu'elle continue d'installer parmi les agents. Comme si ces derniers avaient nécessairement quelque chose à se reprocher ? On retrouve là la tendance qui s'est maintenue depuis notre

rencontre avec vous en 2023, durant laquelle nous dénonçons le recours de plus en plus systématique et de moins en moins justifié aux procédures disciplinaires.

Cette situation constitue pour les agents un niveau d'étranglement financier supplémentaire auquel viendront s'ajouter les mesures nationales déjà prises ou à venir :

- La confirmation du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive ;
- La retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire ;
- Le maintien du jour de carence ;
- L'absence de rétablissement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), en vigueur depuis 2008 ;
- Le doublement des franchises médicales.

De plus, votre administration continue de nous tenir un discours qui ne correspond pas à sa mise en œuvre sur le terrain. C'est par exemple le cas :

- Du comité de concertation de la DGADS que nous avons dû quitter pour ne pas cautionner des procédés mettant les agents en souffrance en lieu et place de la concertation affichée,
- Des manipulations de chiffre qui permettent de contourner le protocole de remplacement de la DGADS.
- De la revalorisation de l'indemnité d'astreinte votée en juin pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet mais finalement décalée au 1^{er} novembre.

Il semble que la situation financière tendue viendrait tout justifier, qu'il s'agisse de l'austérité budgétaire, de l'autoritarisme arbitraire voire du mensonge... Pourtant toutes et tous dorénavant savent que des ressources financières existent et doivent être mobilisées pour combler le déficit public, notamment par :

- Les 211 milliards d'euros d'aides publiques octroyées aux entreprises, sans aucune condition, contrôle ou suivi sur l'emploi ;
- Les dividendes record versés aux actionnaires, souvent au moment même des licenciements ou délocalisations, échappant à toute contribution réelle ;
- L'application de la taxe Zucman concernant le patrimoine des 1 800 familles les plus riches, qui doit être pleinement mise en œuvre.

Certes ces décisions ne vous appartiennent pas mais elles n'empêchent pas le sentiment d'injustice des collègues dont nombre d'entre eux ont des fins de mois difficiles. Votre intervention devant l'assemblée départementale lors de la séance du 10 octobre dernier ne semblait pas d'ailleurs dire autre chose :

- Ce système de financement et sa logique, je le dis clairement, sont injustes, inefficace et vont à l'encontre de la décentralisation,
- Quand le rapport parle de maîtriser les dépenses de fonctionnement c'est surtout à la masse salariale qu'il fait référence. Là aussi nos leviers sont limités et les dépenses imposées par l'Etat sont nombreuses,
- Mais derrière ces données il y a des hommes et des femmes...,
- Ce que la chambre met en évidence, c'est l'incohérence du mode de financement des départements. Et sur ce point nous la rejoignons,
- Oui l'Etat n'est pas à la hauteur mais nous résistons.
- Les 46 élus que nous sommes et surtout les 3700 agents de ce département ne peuvent pas être des variables d'ajustement de l'impuissance politique nationale.

Aussi, en cohérence avec vos déclarations devant l'Assemblée Départementale, nous sommes convaincus que vous pourriez nous entendre sur la base revendicative suivante :

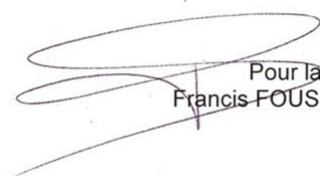
- Au vu, du système de financement des Départements que vous dénoncez comme nous, du budget Le Cornu en débat actuellement à l'Assemblée nationale qui réduira encore les dotations aux départements et leur imposera de nouvelles mesures d'économie. Nous vous enjoignons à saisir l'Assemblée des Départements de France afin qu'elle saisisse le gouvernement au motif de l'impossibilité des Assemblées Départementales de voter le budget 2026 dans ce contexte.
- L'abandon du nouveau règlement des frais de déplacement,
- L'abandon du nouveau règlement de l'action sociale des personnels,
- L'abandon du projet de refuser tous les temps partiels qui ne sont pas de droit (ex. : au-delà des trois ans d'un enfant) qui est en parfaite contradiction avec l'objectif d'une meilleure conciliation vie professionnelle / vie personnelle du plan d'action du département pour l'égalité femme / homme,
- Une rencontre spécifique pour avancer dans la réponse à la pétition des assistant-e-s familial-e-s du département,
- Le respect des décisions prise en instance (créations de postes, revalorisation de l'astreinte au 1^{er} juillet etc.),
- Le respect du protocole de remplacement DGADS dans la transparence,
- Le maintien des effectifs de titulaires,
- La création de postes de titulaires mobiles dans les directions où cela s'avère nécessaire (ex. : DGADS, DGAML),
- Une meilleure considération de l'administration envers les CDD qui sont souvent fragilisés du fait de leurs situations précaires dans notre collectivité,
- Un recours parcimonieux aux mesures disciplinaires.

C'est pourquoi notre syndicat dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agent-es du département **pour le 3 novembre 2025, le 4 novembre 2025, le 5 novembre 2025, le 6 novembre 2025, le 7 novembre 2025, le 10 novembre 2025, le 12 novembre 2025, le 13 novembre 2025, le 14 novembre 2025.**

Nous nous tenons à votre disposition, Madame la Présidente, pour vous rencontrer dans le cadre de ce préavis afin d'échanger avec vous notamment en ce qui concerne le soutien que vous pourrez apporter à ce mouvement.

Nous vous prions d'agréer Madame la Présidente, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général

 Pour la CGT,
Francis FOUSSARD